



Les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Le gouvernement s'est engagé dans la transition énergétique de la France qui passe notamment par la promotion des économies d'énergies, d'une mobilité bas-carbone, d'une économie verte et de la diversification de sa production d'énergie vers des sources renouvelables.

Pour entraîner les territoires, les élus, les citoyens et les acteurs économiques dans cette dynamique, le gouvernement a choisi de lancer un premier appel à projet pour valoriser les démarches de « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV). Cet appel à projets a pour objectif d'engager 200 nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français et vise à favoriser la croissance, en contribuant au développement des filières industrielles.

Un TEP-CV est un territoire d'excellence pour la la transition énergétique et écologique. Il propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe en énergie dont la stratégie s'articule autour d'un ou plusieurs des 6 axes suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité et la promotion d'un urbanisme durable ;
- le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
- l'éducation à l'environnement et à la participation citoyenne.

Les 7 territoires (4 lauréats et 3 « en devenir ») signataires de la convention, bénéficieront d'outils de financement spécifiques pour leurs projets. Ils se verront attribuer une aide financière de **500 000 €**, sous forme de subvention, qui pourra être renforcée jusqu'à **2 millions €** en fonction de la qualité des projets. Ces territoires pionniers disposeront donc de moyens (additionnels) significatifs pour travailler à leur transition énergétique. Les actions devront être mise en œuvre sur la période de 3 ans d'engagement de la convention.

Les TEP-CV sont accompagnés par les services de l'État (Direction départementale des territoires) dans le département.

L'objectif de cet accompagnement sera de valoriser et d'enrichir les projets, de les faire progresser, le cas échéant, vers un niveau d'exigence et d'intégration plus poussé, et de mobiliser la communauté des acteurs concernés. Cette mission d'appui s'inscrira dans le cadre du nouveau conseil aux collectivités (NCT).

Au niveau national :

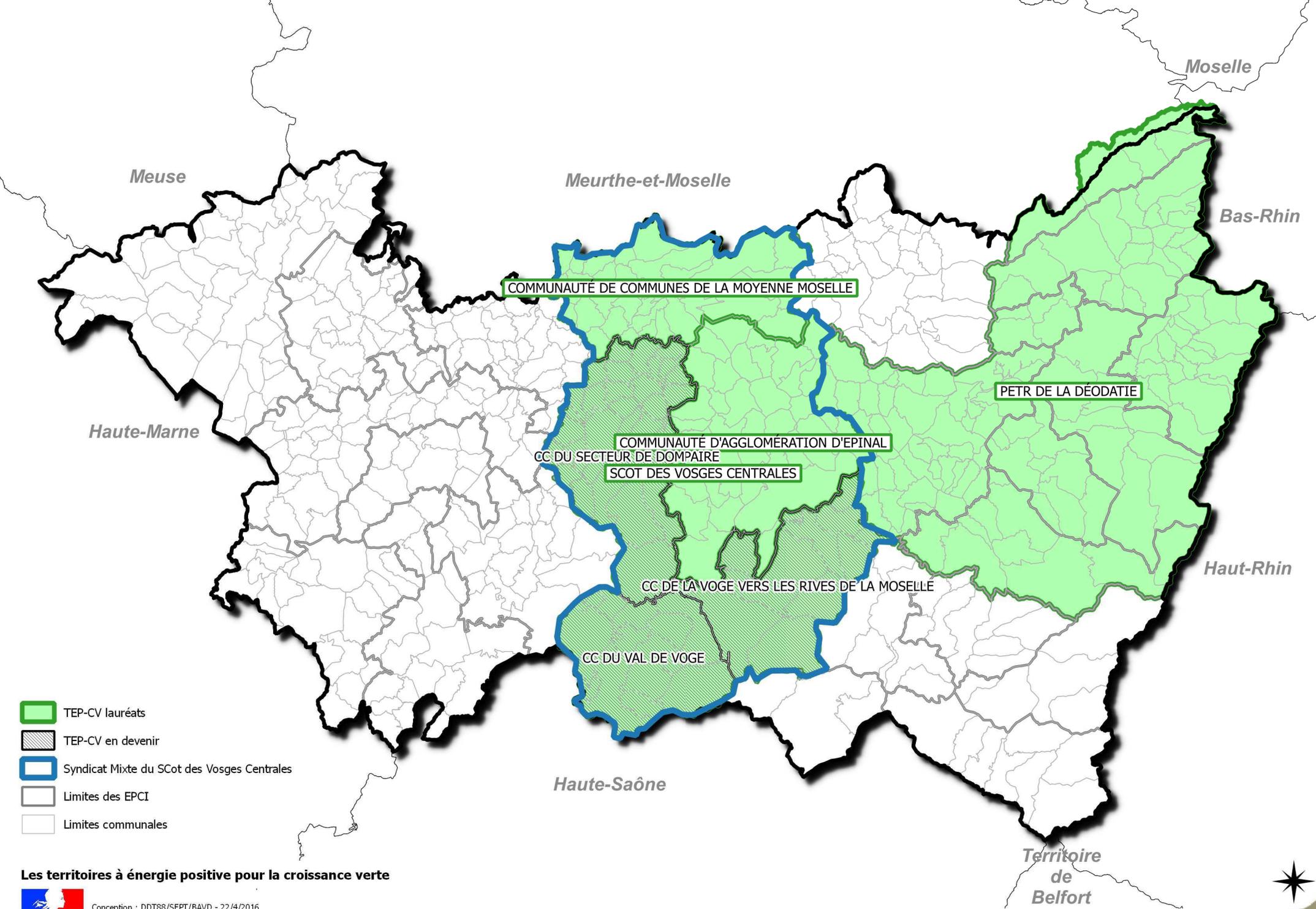
- 528 candidatures
- 212 lauréats

En Lorraine :

- 25 candidatures
- 11 lauréats
- 11 « en devenir »
- 3 contrats locaux de transition énergétique (CLTE)

Dans le département des Vosges :

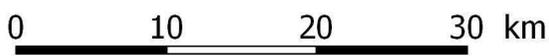
- 9 candidatures
- 4 lauréats
 - o Le pays de la Déodatie
 - o Le SCoT des Vosges Centrales
 - o La CA d'Epinal
 - o La CC de la Moyenne Moselle
- 3 « en devenir »
 - o La CC du Val de Vôge
 - o La CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
 - o La CC du Secteur de Dompierre
- 2 CLTE (hors dispositif TEP-CV)



- TEP-CV lauréats
- TEP-CV en devenir
- Syndicat Mixte du SCot des Vosges Centrales
- Limites des EPCI
- Limites communales

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 22/4/2016
 Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015 ® / DDT DES VOSGES
 W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/74c_tepcv.qgs
 Direction Départementale
 des Territoires des Vosges



Territoire
de
Belfort

